L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 13 JANVIER 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

Journal quotidien, une année d'avance........$12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance,.........$5

L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.

ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

PAQUEBOT REGULIER ENTRE LES ATTAKAPAS ET LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le bateau à vapeur NATHAN HALE, capitaine J. Harrington, fera les voyages comme paquebot régulier, pendant la saison, entre la Nouvelle Orleans, St. Martinville, et les ports et plantations intermédiaires.

Le NATHAN HALL est presque neuf, très fort, tire peu d'eau et est bien convenable pour la navigation ci-dessus. Les propriétaires sollicitent une partie du patronage public. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LAFOREST & SQUIRES, 28 Vieille Levée ou à THOMAS WARREN, 57 Tchoupitoulas. 31 dec

DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.

POUR la BALISE.—Le steamer FAME capt. C. Northup, partira positivement de la N. Orléans tous les SAMEDIS à 10 heures A.M. de la Balise tous les DIMANCHES à 10 heures A. M. et sera de retour à la Nouvelle Orléans le LUNDI soir.

Pour la Pointe à la Hache partira de la N. Orléans tous les mercredis à 10 heures, il sera de retour le jeudi soir.

M. Jacques Larose informe les expéditeurs et ses amis que rien ne sera épargné de sa part pour rendre son bateau digne de leur encouragement.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 52 dec JACQUES LAROSE 7, Vieille Levée.

ARRANGEMENT POUR L'HIVER.
BATEAU A VAPEUR PORTANT LA MALLE.

POUR BATON-ROUGE, *Port Hudson, Bayou Sarah, Pointe Coupée, Tunica, Fort Adams, et les ports intermédiaires.*—En conséquence d'un changement dans le transport de la malle par cette route, les jours de départ suivants ont été adoptés, savoir:

Le bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine [illegible], partira de la Nouvelle Orleans tous les dimanches et jeudis à 10 heures du matin pour Tunica et les ports intermédiaires. A son retour il quittera le Bayou Sarah tous les mardis et vendredis à 11 heures du matin.

Le bateau à vapeur CLINTON, capitaine W. Baird, partira de la Nouvelle Orléans tous les mercredis et samedis à 10 heures du matin, pour Fort Adams et les ports intermédiaires. A son retour il quittera le Bayou Sarah tous les lundis et jeudis à 11 heures du matin.

PRIX DU PASSAGE.—Au dessous de Donaldsonville $2; De d° Au dessus do pour Baton Rouge et Bayou Sara 3

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à 27 nov Wm. H. AVERY, 88 Gravier.

Nouveaux arrangemens pris par le bateau à vapeur HELEN,
DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.

POUR LA BALIZE—Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Jourdan Martin, partira tous les samedis à 10 heures, arrivant à la Balize et partant de la Balize le dimanche matin à 10 heures, arrivera à la Nouvelle Orleans tous les lundis matin.

POUR LA POINTE A LA HACHE—Partant de la Nouvelle Orléans tous les mercredis à 10 heures du matin pour la Pointe à la Hache et sera de retour le jeudi suivant dans l'après-midi.

Par ce nouvel arrangement, les passagers allant à la Balize arriveront dans la nuit du samedi, au lieu d'y arriver le dimanche comme avant.

Les marchandises adressées à la charge du HELEN, sont sujettes à [illegible] autre bateau faisant les mêmes voyages.

Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à ROBERT MURPHY, 62, Vieille Levée.

POUR BAYOU-SARA.—Le beau steamer neuf, BELLE CREOLE, capitaine J. M. Scott, fera pendant toute l'année, etc comme avant le service de paquebot régulier entre le Bayou Sara et la Nouvelle Orleans, en touchant à tous les points intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orleans tous les samedis à 10 heures du matin et du Bayou Sara tous les mardis à 10 heures du matin. Ce bateau a été construit pour la patronage du public [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à OMER LAUVE, 19, Toulouse.

POUR GALVESTON.—Texas. Le steamer ALABAMA, capt. Windle, partira Mardi prochain, 13 courant, à 8 heures, P. M.

Pour fret ou passage, ayant des prix très réduits, s'adresser à bord ou à la rue St. Louis,
MERLE, BEYLLE & Co.
10 jan 79, Tchoupitoulas.

POUR PROVIDENCE.—R. I.—La barque Jane E. Williams, capt. Parker, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

POUR PROVIDENCE.—R. I.—Le navire HAMBURG, capt. Lubbock, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

POUR NEW-YORK.—Ligne de la Louisiane et de New York.—Le navire paquebot OSWEGO, capitaine Johnston, partira positivement cet après-midi. Pour passage seulement ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp.

POUR NEW-YORK.—Le navire JOHN MINTURN, capitaine D. Stark, partira sous peu. Pour fret ou pour passage, s'adresser à bord ou à J. W. STANTON & Co., Encoignure Magasins et Lafayette.

POUR BOSTON.—Passage seulement. Le navire DIADEM, capitaine Barstow, ayant complété son chargement, partira incessamment. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à LEVI H GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON.—Le navire LEVI H. GALE, capitaine Thompson, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON.—Le navire ONTARIO, capitaine Bristow, partira incessamment. Pour passage seulement ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON.—Le brick OTTOMAN, capitaine Hannum, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour balance du fret, s'adresser à RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR BOSTON.—La barque RUSSIA, capitaine Rogers, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON.—Ligne régulière de Boston et de la Nouvelle Orléans.—La barque paquebot WARWICK, capitaine Weeks, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à HARROD, DARING & Co., 49 Commune.

POUR BOSTON.—Ligne de Pearson.—La barque paquebot STRABO, capitaine Shoof, partira après le ZEBRA, sous peu. Pour balance de fret, s'adresser à RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR BOSTON.—Ligne de Pearson.—Le navire paquebot, fin voilier, ESSEX, capt. Welch, partira après le MAURAN. Pour fret ou passage, ayant presque tout son chargement engagé, s'adresser à bord, ou à RICKER & PEARSON, 62 rue du Camp.

POUR BOSTON.—Le navire T. W. SEARS, capitaine Crowell, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON.—Le navire DALMATIA, capitaine Smith, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.

POUR BORDEAUX.—Le navire français de première classe, LE VAILLANT, capitaine Giraud, partira vers le 25 du courant. S'adresser, pour fret ou passage, ses emménagements étant fort beaux, au capitaine à bord, ou à JORDY & BRASIER, 10 rue Conti, ou à JENKINS & TIGLER, rue Royale.

POUR LIVERPOOL.—La barque anglaise de première classe MESSENGER, capt Wilson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord ou à MURE & BARBER.

POUR LIVERPOOL.—Le navire DEVONSHIRE, capitaine Thompson, partira sous peu. Pour fret de 800 balles ou pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

Les consignataires ni le capitaine de la barque anglaise OCEANA, capitaine Bonneyman, ne seront responsables des dettes que pourraient contracter l'équipage dudit navire. MURE & BARBER, Encoignure Royale et Canal.

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENS EN COTON ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES, No. 81, rue du Canal, Nouvelle-Orleans. 10 nov

F. T. HOURNOS, CHIRURGIEN DENTISTE, Encoignure des rues St Louis et Bourgogne. Tient son cabinet ouvert de 8 heures du matin jusqu'à six heures du soir.

J. F. BERCIER & Co., ÉPICIERS ET MARCHANDS EN GÉNÉRAL, No. 45, Vieille Levée, ont constamment un assortiment de *Groceries Fraiches, Vins, Liqueurs, &c.,* à des prix libéraux. 10 nov

L. A. & W. BARBARIN, MARCHANDS-TAILLEURS, No. 58, rue de Chartres, tiennent un assortiment général de Marchandises de Fantaisie, et d'Habillement confectionnés à Paris, ainsi qu'un assortiment d'Articles pour le Militaire. 13 nov

DES AVANCES seront faites sur des consignations de Coton et autres produits à nos amis au Havre et à Anvers. MURE & BARBER. 10 nov 10, Bâtisse Musson, enc. Royale et Canal.

DES avances seront faites sur consignations à nos amis de Boston, New York, Philadelphie et Mobile. FOSDICK & BRO., 55 Camp. 14nov

AVANCES.—Les soussignés feront des avances libérales au comptant, sur des consignations de sucre, mélasse, coton, etc., faites à A. et R. Buchanan, à Louisville, ou à Aghero & Buchanan, à St. Louis. GEO. & ROBERT BUCHANAN & Co., 64 Tchoupitoulas. 20 dec

A LOUER.—Deux bureaux, très proprement finis, situés au premier étage de la maison rue du Camp, No. 68, avec la mansarde. S'adresser sur les lieux. 3 jan

A. RINCK,
PEINTRE DE PORTRAITS, a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il a transporté son atelier rue Bourbon entre les rues de la Douane et du Canal, No. 90. 3 janvier—3m

AVIS est par le présent donné qu'un certificat au nom de Wm. Labarre, pour huit actions dans la compagnie d'assurances des Négocians, en date du 22 mars 1830 et portant le No. 456, a été perdu; et que demande a été faite au bureau de la Compagnie pour en obtenir un autre. 23 novembre—1m

A. TOGNINI, BILLARDIER, rue Conti, No. 46, garnit les bandes de billards, et garantit le saut des billes. On trouvera constamment chez lui des billards neufs et d'occasion à vendre, ainsi que des tapis de billards, et la règle du jeu de billard en français, anglais et espagnol. On trouvera également des fourneaux économiques, d'une utilité reconnue; on y trouvera aussi tous les ustensiles nécessaires à la cuisine, en fer battu, nouvellement arrivés à bord du *Taglioni*, ainsi que d'autres fondus au Nord. Et plusieurs variétés à vendre. 22 nov—1y

TRAITES sur la Havane. LAPEYRE, HARISPE & Co, 20, St Louis. 5 dec

---

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 13 JANVIER 1846.

POUR GOUVERNEUR:
WILLIAM DEBUYS.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
EDWARD SPARROW.

POUR SÉNATEURS:
D. F. BURTHE, ROBT. PREAUX. RANDELL HUNT, FERG. GARDERE.

POUR LA CHAMBRE DES REPRESENTANS.

PREMIER DISTRICT,
DANIEL BYRNE, J. W. SMITH.

SECOND DISTRICT,
J. B. WALTON, HENRY LATHROP

TROISIEME DISTRICT.
T. G. HUNT, W. H. AVERY, M. HURLEY.

QUATRIEME DISTRICT.
TH. ZACHARIE, HENRY D. OGDEN. P. W. FARRAR.

CINQUIEME DISTRICT,
JULES BENIT, NICOLAS GURLIE. VICTOR BURTHE.

SIXIEME DISTRICT.
ARMAND PILIE, JOHN WATKINS.

SEPTIEME DISTRICT.
JULES CASSARD, B. BEAUREGARD.

HUITIEME DISTRICT.
OCTAVE LEBLANC.

NEUVIEME DISTRICT.
Wm. C. C. CLAIBORNE.

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de **UNE PIASTRE** pour chaque cent mot, par chaque publication et dans chaque langue.

Nlle. Orleans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Secrétaire d'Etat

Les amis de MM. DEBUYS et SPARROW, sont invités à se réunir CE SOIR, à six heures et demie, au Café de John Bensel, près le Bull's Head, Lafayette.

Plusieurs orateurs distingués se feront entendre.

Les amis de MM. DEBUYS et SPARROW, sont prévenus qu'il doit y avoir ce soir, une assemblée au café CLAMSEN, au coin des rues Levée et Quartier, à 7 heures.

COMITÉ CENTRAL-WHIG.

Les membres du Comité sont priés de se réunir CHAQUE soir de cette semaine, à six heures précises.

Les amis de MM. DEBUYS et SPARROW, sont invités à se réunir mercredi soir, 14 du courant, à sept heures, au Café en face la Bourse St. Louis, entre le Passage et la rue Chartres.

Antoine Toca,	Wm. Andry,
A. Fournier,	Jules Molaison,
A. Oeltz,	Edwin L. Lewis,
E. A. Michel,	M. Barnett, Sr.
H. Broussard,	J. E. Bertrand,
J. B. Jeanbart,	J. H. McCormick,
G. W. Harby,	H. St. Paul,
Pierre Devergès,	P. A. Degelos,
Ulysse Chevalier,	B. C. Delery,
J. L. Rabassa,	R. Gaillard,
R. Brugier,	F. Meilleur,
J. M. Grass,	Jos. Grass,
John Smith,	Adolphe Grass,
John Wiltz,	P. Passebon,
H. Gobet,	Victor Wiltz,
Leonard Wiltz, Jr.	Philip Weinmann,
Henry Bebee,	Edward Bebee,
Louis Barnet,	James Lilly,
Thomas Lilly,	Thomas Fermay,
Jesse Albert,	John Coulter.

L'ÉLECTION.

Six jours encore, et les citoyens de la Louisiane seront appelés à donner leurs suffrages dans la première élection générale qui suivra l'adoption de la nouvelle Constitution. L'extension de droit qui accorde le privilège du vote à tout citoyen qui a résidé deux ans dans l'Etat, et la force populaire des candidats que les deux partis ont mis en avant, doivent donner au résultat une influence décisive pour plusieurs années. Le parti qui triomphera, se fortifiera par la possession du pouvoir contre les tentatives de ses adversaires pour les renverser, et jouira par conséquent d'avantages assez marqués pour voir son influence politique assurée pour une période dont il sera difficile de prévoir le terme.

Il est des considérations qui doivent donner aux whigs un zèle, une énergie, un ensemble d'action plus vigoureux encore que celui qui les anime dans les élections purement locales. Non seulement ils défendent une cause dont ils ont le droit d'être fiers, et qu'une défaite doit seulement leur rendre plus chère; non seulement ils ont des candidats dont le caractère loyal, l'existence honorable, le jugement ferme et l'inébranlable patriotisme doivent conquérir un appui cordial et unanime; mais ils ont encore à assurer le bien être, le bon gouvernement et la saine administration de tout l'Etat.

Qu'a fait le locofocoïsme en faveur du peuple, pour que celui-ci soit disposé à le soutenir? Placé au pouvoir en 1842, dans la personne d'Alexandre Mouton, il n'a rien montré qu'un misérable esprit de proscription qui a chassé tout homme qui osait s'avouer whig, et qui a fait, du dévouement au parti, le seul titre et la seule capacité. Nos amis peuvent être assurés que, s'il réussit de nouveau, il poussera plus loin et appliquera plus rigoureusement encore ses doctrines exclusives; nous verrons alors au banc de la Cour Suprême et dans tous les districts judiciaires, aussi bien que dans tous les offices dont la nouvelle Constitution rejette la nomination à l'exécutif, une horde d'hommes de parti qui ne regarderont leurs fonctions que comme des moyens nouveaux qui leur sont accordés pour travailler à maintenir la suprématie du locofocoïsme.

Quant à nos candidats eux-mêmes, ils n'ont point à redouter une comparaison avec ceux du parti opposé. MM. JOHNSON & LANDRY sont sans nul doute d'honnêtes gens; mais ils ne sont ni plus honnêtes, ni plus respectables que MM. DEBUYS et SPARROW. Ces derniers ont donné des preuves formelles d'habileté, d'esprit public, d'énergie et d'intégrité que nous chercherons en vain dans l'histoire des candidats locofocos. Nous entendons louer fort haut les talents merveilleux du juge JOHNSON, mais où ces talents se sont ils exercés? Qu'a-t-il fait? En quoi consistent ses titres surprenans aux suffrages du peuple? Mettez son existence en regard de celle du général DEBUYS et voyez lequel des deux a le plus fait pour son pays. Le candidat whig a rempli plusieurs emplois, et tous avec honneur. Comme Législateur il s'est montré actif, zélé, d'un jugement et d'une intelligence essentiellement pratiques. Comme Orateur de la Chambre, il a toujours été plein de convenance, de fermeté, de mesure et d'impartialité; il avait conquis l'estime universelle des membres qu'il présidait. Comme maître de poste, il a déployé beaucoup d'activité et d'exactitude. Comme Trésorier d'Etat enfin, ses excellents rapports sur les finances ont commandé l'approbation de tout l'Etat; et il a rempli tous les devoirs attachés à sa charge d'une manière si parfaite qu'il a réussi à désarmer même l'esprit de parti et à assurer sa réélection par un vote presque unanime.

Comparez aussi le général SPARROW avec le paisible planteur d'Ascension qu'on lui oppose, et le résultat du parallèle ne sera pas moins favorable. Depuis le moment où il est entré dans la vie publique, le général Sparrow y a toujours conservé une position éminente. D'un talent incontestable, plein de franchise et de fermeté dans sa manière d'être, doué d'une éloquence vive, whig sincère dans ses principes, habile dans la discussion, ayant l'expérience des affaires publiques, honnête homme enfin, il possède toutes les qualités requises pour le poste auquel il aspire.

Tels sont nos candidats; tels sont ceux que le parti whig est préparé à soutenir. Souvenons-nous que quelques jours à peine nous séparent de l'élection; que, bien qu'on ait fait beaucoup, il reste encore beaucoup à faire. Que nos amis, durant cette dernière semaine de la lutte, consacrent sans réserve leur tems et leurs efforts à leur pays; qu'ils se réunissent dans leurs districts respectifs, qu'ils rallient leurs forces, et qu'ils soient prêts au combat. Ce n'est pas assez que la N. Orléans soit whig, il faut qu'elle montre combien elle apprécie le chevaleresque candidat, pris dans son sein, en lui donnant une majorité qui anéantisse toute opposition. Qu'il parte pour les paroisses supérieures avec un millier de voix d'avantage; et toutes les fanfaronnades des locofocos aboutiront à une complète et honteuse défaite.

Tout en se plaignant de la longueur de nos articles, le *Courrier* a consacré deux articles de la même dimension à leur réfutation, et quelle réfutation!

Le *Courrier* tient à ce qu'on sache bien que ce n'est pas lui qui a accusé le général De Buys d'être créole d'origine française; mais avons-nous jamais dit que ce fut lui? Ce qu'il y a de sûr c'est que l'accusation a été portée par un journal locofoco de la ville, ainsi que nous le prouverons au besoin.

D'ailleurs, le journal du soir n'attaque aucune de nos assertions. Il dit seulement que le général De Buys a fait partie, il y a cinq ans, de la Société des Natifs. Nous pouvons affirmer que LE FAIT EST FAUX. Jamais notre candidat n'a fait partie de cette société; jamais il n'a assisté à ses assemblées;—jamais il n'a même protesté de son zèle pour le succès de la cause des Natifs.

Mais, comment se fait-il que le *Courrier* qui est si susceptible sur ce point, n'ait pas protesté contre la nomination de bon nombre de ses candidats qui ont été de zélés natifs, et notamment, contre son candidat lieutenant-gouverneur qui écrivait, en 1840, pour remercier les natifs de lui avoir offert la candidature du Congrès: "Telle est la position dans laquelle je me trouve: AVEC UN DESIR SINCÈRE DE CONTRIBUER AVEC ZÈLE AU SUCCÈS DE L'ASSOCIATION, ma situation (personnelle) m'impose le devoir de ne pas accepter cette candidature."

Ainsi M. T. Landry était *fort désireux d'aider de tous ses moyens* une société qui avait pour but, non pas d'assurer aux citoyens nés sur le sol leur juste participation aux charges publiques, mais D'EXCLURE COMPLÈTEMENT TOUS LES NATURALISÉS DES EMPLOIS SOIT LUCRATIFS SOIT HONORIFIQUES!

Comment se fait-il qu'on aie trouvé monstrueuse une résolution portant qu'il ne serait pas équitable d'accorder invariablement la préférence aux naturalisés, et qu'on soutienne en même temps un candidat qui est d'avis d'exclure de tous les emplois lucratifs ou honorifiques les citoyens naturalisés en masse?

Et même en supposant que le général De Buys eut fait partie de la Société des Natifs, ne serait-il pas dans la même position que Mr. Landry? Et pourquoi, alors, faire un crime à l'un de ce que l'on ne songe même pas à reprocher à l'autre?

Est-ce là de la justice?

Chronique Locale.

VOL ET ESCROQUERIE.—Un nommé Wm. Robinson, a été arrêté l'avant dernière nuit, par la police de la première Municipalité, sous l'accusation d'avoir volé des outils d'arrimeur. Il paraît que Robinson déposa ces outils, il y a quelques jours, dans le café de M. Ernest, comme étant sa propriété. Peu de jours après il vint emprunter $5 à M. Ernest, disant qu'il laissait ces objets en garantie. Plus tard, le véritable propriétaire est venu les réclamer. Ernest, depuis lors, cherchait Robinson. L'ayant apperçu avant-hier il le fit arrêter.

FEU.—Ce matin, vers une heure, le feu a éclaté dans une maison en bois, rue Tremé, entre Dumaine et St. Philippe, et s'est étendu sur deux autres; elles ont été toutes trois consumées. Grâce aux pompiers le feu n'a pas été plus loin.

Le Conseil de la Première Municipalité n'a pas siégé hier, n'étant pas en nombre.

Les propriétés de la première Municipalité, vendues hier, à l'Encan, se composant de quelques terrains dans la partie la plus raprochée du Faubourg Tremé et d'une portion des propriétés de M. Moreau, et de M. Hulin, ont rapporté $16,000.

ASSOCIATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DES JEUNES GENS—Nous apprenons avec plaisir que cette Association veut adjoindre à ses lectures en langue anglaise des lectures en langue française. La première doit, nous assure-t-on, avoir lieu vendredi prochain; elle sera faite par M. G. BOYER, le vétéran du corps enseignant de notre ville, et elle aura pour sujet "l'application de la vapeur aux machines." Le nom de l'orateur et l'importance de la question attireront, sans nul doute, une nombreuse assistance à la salle de l'Association.

Théâtre d'Orléans.

Le Capitaine Roquefinette.—Reprise de la Pie Voleuse—la Gazza Ladra.

Les nouveautés ne se font pas attendre au Théâtre d'Orléans: chaque semaine les amateurs voient s'accroître un répertoire des plus variés et des plus intéressans; tout porte à croire que, de son côté, le caissier apprécie sensiblement les témoignages de la faveur empressée du public. Courage donc! nous sommes en pleine saison de plaisirs. Dieu nous garde à présent de la pluie et des rhumes.

Passons pour cette fois devant la *Marquise de Carabas*, mais non sans mettre chapeau bas! Nous la retrouverons plus tard, là où il y aura de la verve et de l'esprit; ce n'est la *marquise*, ce sera *Suzon*, ou toute autre personnification de la malice ou de l'enjouement, sous les traits de Mme Stephen. Dimanche par exemple, nous avons revu Charlotte dans l'*Ambassadrice*. C'était bien elle, son gentil babil, sa tournure piquante; même Charlotte s'est montrée avec esprit indulgente envers Bénédict; lorsqu'elle a parlé de son amour pour la prima-donna qui lui fait perdre le boire, le manger, il est arrivé là une variante sur laquelle nous ne chicanerons pas, en faveur de l'intention.—Mais quel est ce personnage à la mine pointue, à l'œil gaillard, au costume mixte, moitié brillant moitié sali, riche et décousu, qui parle haut, qui connaît tout le monde, ou plutôt, qui traite chacun en vieille connaissance; qui, certains jours, déjeûne plusieurs fois, certains autres, pas du tout? Par dieu! c'est un parent peu éloigné de César de Bazan, moins grandiose peut-être, mais peut-être plus amusant et plus gai. C'est le capitaine Roquefinette qui cherche des duels où il paraît comme second, à cause des circonstances qui accompagnent les raccommodemens. Aujourd'hui il a du bonheur. Pendant qu'il est là, dans une allée du parc de Versailles, le nez au vent, flairant l'aventure, sa bonne étoile lui envoie un duel fait tout exprès, un duel royal, ni plus ni moins. Le jeune duc d'Anjou qui va passer roi d'Espagne, comme le dit le capitaine, a eu incognito une querelle à propos d'une dame de la cour du Grand Roi. L'adversaire nouvellement arrivé à Versailles croit avoir affaire avec un jeune étourdi ordinaire, un de ces papillons dorés, comme cette corbeille de jolies femmes en attirait en si grand nombre. Le duc prend Roquefinette pour second; mais il ne se bat qu'après avoir échangé son aiguille à tricoter: c'est le mot de Roquefinette comme c'est celui de Commingé dans le *Proscrit-Clerc*, contre la brette glorieuse du Don Quichotte gascon, et c'est sur cette pointe bienheureuse que s'échafaude la fortune du capitaine. Le roi d'Espagne en fait son écuyer et son majordome, et qui lui assure deux râteliers.

Cette figure était de la connaissance du public: le *Chevalier d'Harmental* nous l'avait déjà fait voir, mais les auteurs de la *Grâce de Dieu* et de *Don César*, l'ont mise dans un jour tout à fait plaisant, et M. Montasier en a fait un de ses rôles les plus soignés et les plus complets; il en a joué de plus importans, de plus littéraires, de moins gais, mais à coup sûr, le capitaine Roquefinette n'est pas fait pour gâter sa galerie.

Voici venir pour ce soir, une de ces créations toujours neuves, un de ces chef-d'œuvres qui ne vieilliront jamais: la *Pie Voleuse, la Gazza Ladra*, la musique de tous les souvenirs et de tous les goûts; la mélodie suave, énergique, brillante et forte, qu'on sait par cœur et qu'on veut toujours entendre. Mlle Calvé, MM. Garry et Douvry seront les interprètes chargés de nous rendre cette œuvre devenue classique pour bien des auditeurs. Ceux qui sont assez jeunes pour ne la connaître pas; ceux qui ne demandent qu'à en jouir souvent, se donneront rendez-vous au Théâtre d'Orléans.

S'il faut en croire le correspondant du Charleston Courier, le Président repousse invariablement toutes les instances qui lui sont faites par des membres du Congrès et autres, se prétendant les représentans du parti démocratique, à l'effet d'obtenir de lui des destitutions et de nouvelles nominations. Il leur a répondu qu'il avait marché assez longtemps dans cette voie de proscription, plus loin qu'il aurait dû suivant son jugement et ses dispositions à lui.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR D'UN VETERAN DE 1815.

Une bonne action à faire se présente à la générosité de nos concitoyens: un vétéran de la guerre de l'Indépendance et de celle de 1815, tombé dans la misère par suite de longues infirmités, sollicite leurs secours. ETIENNE SYLVESTRE a commencé sa carrière sous le comte d'Estaing; il arriva à bord de la flotte française, prit part à tous les combats où elle se trouva engagée, perdit son père sur les côtes du Rhode-Island, et vint après la paix s'établir dans notre pays. Il est parmi nous ce seul monument vivant de cette glorieuse époque. Lorsqu'en 1815 les Anglais vinrent envahir la Louisiane, ETIENNE SYLVESTRE fut des premiers à marcher sur les pas du général Jackson; et le premier coup de canon tiré contre l'ennemi le fut par ce brave citoyen. Une fois la victoire emportée, il vécut honorablement d'une petite industrie. Depuis quatre ans, la vieillesse et les infirmités l'ont privé de toutes ses ressources; le Conseil de la première Municipalité lui avait accordé un léger secours que, par de bons motifs probablement, elle a cru devoir retirer. Il ne lui reste plus d'autre espérance que la sympathie de ses concitoyens. Nous sommes sûr qu'elle ne lui manquera point.

Une souscription est ouverte en sa faveur, au bureau de M. Jules Mossy, notaire public, rue Royale, Banque de l'Union.

LE TELEGRAPHE MAGNETIQUE.—On lit dans le Philadelphia U. S. Gazette:

"Il paraît que le télégraphe magnétique vient d'être mis en activité entre Philadelphie et Norristown. On s'en est déjà servi pour des nouvelles commerciales. Avant peu il ira jusqu'à New-York.

Le Washington *Union* dit que la dernière administration qu'il lui plait d'appeler whig a endetté les E. Unis, qui ne devaient à peu près rien, de $10,363,717. A cela le *Courier & Enquirer* répond, les documens officiels à la main:

Au 1er janvier 1837, on avait avancé aux Etats $23,101,644, et il demeurait dans le trésor,	$17,109,473
Les créances du trésor, en sus des revenus ordinaires, qui ont été encaissées du 1er janvier 1837 au 4 mars 1841, s'élèvent à	9,121,747
Et les Bons du Trésor émis par la même administration (M. Van Buren) et demeurant à payer au 4 mars 1841, s'élèvent à	5,648,512
	$31,310,014

Ce qui établit sans conteste, que de 1837 à 1841, on a trouvé dans le trésor ou reçu en sus des revenus ordinaires, une somme de $31,310,014 20.

Cependant il n'y avait dans le trésor, au 4 mars 1841, que $512,718, et la dette créée s'élevait à $12,088,215!

Maintenant l'Union dit que la dette laissée par la dernière administration est de $10,363,717; ce qui, ajouté à la somme trouvée dans le trésor au 4 mars 1841 ($573,718) forme un total de $10,936,435

ci,	$10,936,435
Sur quoi il faut déduire la somme laissée dans le trésor au 4 mars 1845........	8,000,000
Ce qui réduit la dette de $12,088,25, laissée par M. Van Buren à	$2,936,435

Donc, au lieu d'avoir créé une dette, comme le prétend l'Union, la dernière administration l'a réduite de $9,151,780!

On pensait que le ridicule qui s'était attaché aux tentatives de la société historique de New-York à l'effet de changer le nom du pays, découragerait à jamais ses inventeurs. Il paraît cependant qu'il n'en est rien. Le journal le Tribune de New-York [illegible] se séparera pas sans avoir [illegible] sur ce grave sujet. Le même journal propose de donner aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord le nom de COLUMBIA ou COLOMBIA en l'honneur de l'homme célèbre qui découvrit le premier l'Amérique.

Comme aucun steamer n'a du partir d'Europe avant le 4 de ce mois, nous croyons devoir donner la liste des paquebots susceptibles de nous apporter des nouvelles par voie de New-York, outre la voie directe.

Le *Rochester*, de Liverpool,	le	6	Décembre
Le *Bowa*, du Hâvre,	le	8	"
Le *Québec*, de Londres,	le	10	"
Le *Garrick*, de Liverpool,	le	11	"
Le *St.-George*, de "	le	15	"
Le *Montezuma* de "	le	16	"
L'*Oneida*, du Hâvre,	le	16	"
Le *Victoria*, de Londres,	le	20	"
L'*Indépendance*, de Liver.,	le	21	"
L'*Emerald*, du Hâvre,	le	24	"

Le Charleston Courier annonce la mort d'un médecin éminent, français d'origine, le Dr. Le Seigneur qui exerçait sa profession à Charleston depuis plus d'un demi siècle.

UNE RIXE QUI PRODUIT UN MARIAGE.—On lit dans un journal du Nord: Un jeune homme faisait la cour depuis quelque temps à une jeune personne. Par des motifs qu'on ne donne pas, le beau voulut anticiper sur le mariage et battit la belle. Arrêté pour assaut et batterie et ne pouvant donner caution il fut emprisonné. Soit humiliation, soit remords, il en tomba malade. Ce malheur attendrit la jeune personne qui retira sa plainte et le rendit ainsi à la liberté. De son côté le jeune homme, ne voulant pas être en reste, la demanda formellement en mariage. Et ce couple était uni le lendemain.

Le *London Times* calcule ainsi la progression croissante de la population des Etats-Unis:

En 1830 la population était de			12,000,000
En 1840	"	"	17,000,000
En 1850 elle sera, même propor.			24,083,333
En 1860	"	"	34,118,055
En 1870	"	"	48,270,059
En 1880	"	"	68,262,184
En 1890	"	"	96,619,264
En 1900	"	"	137,102,513

FEUILLETON.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO.
PAR ALEXANDRE DUMAS.

QUATRIÈME PARTIE.
(Voir les Nos. du 20 Septembre au 12 Janvier.)

LES ASSISES.

L'affaire Benedetto, comme on disait alors au Palais et dans le monde, avait produit une énorme sensation. Habitué du café de Paris, du boulevard de Gand et du bois de Boulogne, le faux Cavalcanti, pendant qu'il était resté à Paris et pendant les deux ou trois mois qu'avait duré sa splendeur, avait fait une foule de connaissances. Les journaux avaient raconté les diverses stations du prévenu dans sa vie élégante et dans sa vie de bagne; il en résultait la plus vive curiosité chez ceux-là surtout qui avaient personnellement connu le prince Andrea Cavalcanti; aussi ceux-là surtout étaient-ils décidés à tout risquer pour aller voir sur le banc des accusés M. Benedetto, l'assassin de son camarade de chaîne.

Pour beaucoup de gens, Benedetto était, sinon une victime, du moins une erreur de la justice: on avait vu M. Cavalcanti père à Paris, et l'on s'attendait à le voir de nouveau apparaître pour réclamer son illustre rejeton. Bon nombre de personnes, qui n'avaient jamais entendu parler de la fameuse polonaise avec laquelle il avait débarqué chez le comte de Monte-Christo, s'étaient senties frappées de l'air digne, de la gentilhommerie et de la science du monde qu'avait montrés le vieux patricien, lequel, il faut le dire, semblait un seigneur parfait toutes les fois qu'il ne parlait point et ne faisait point d'arithmétique.

Quant à l'accusé lui-même, beaucoup de gens se rappelaient l'avoir vu si aimable, si beau, si prodigue, qu'ils aimaient mieux croire à quelque machination de la part d'un ennemi comme on en trouve en ce monde, où les grandes fortunes élèvent les moyens de faire le mal et le bien à la hauteur du merveilleux et à la puissance de l'inoui.

Chacun accourut donc à la séance de la Cour d'assises, les uns pour savourer le spectacle, les autres pour le commenter. Dès sept heures du matin on faisait queue à la grille, et une heure avant l'ouverture de la séance la salle était déjà pleine de privilégiés.

Avant l'entrée de la Cour et même souvent après, une salle d'audience, les jours de grands procès, ressemble fort à un salon où beaucoup de gens se reconnaissent, s'abordent quand ils sont assez près les uns des autres pour ne pas perdre leurs places, se font des signes quand ils sont séparés par un trop grand nombre de populaire, d'avocats et de gendarmes.

Il faisait une de ces magnifiques journées d'automne qui nous dédommagent parfois d'un été absent ou écourté; les nuages que M. de Villefort avait vus le matin rayer le soleil levant s'étaient dissipés comme par magie, et laissaient luire dans toute sa pureté un des derniers, un des plus doux jours de septembre.

Beauchamp, un des rois de la presse, et par conséquent ayant son trône partout, lorgnait à droite et à gauche. Il aperçut Château-Renaud et Debray qui venaient de gagner les bonnes grâces d'un sergent de ville, et qui l'avaient décidé à se mettre derrière eux au lieu de les masquer, comme c'était son droit. Le digne agent avait flairé le secrétaire du ministre et le millionnaire; il se montra plein d'égards pour ses nobles voisins et leur permit même d'aller rendre visite à Beauchamp en leur promettant de leur garder leurs places.

—Eh bien! dit Beauchamp, nous venons donc voir notre ami?

—Eh! mon Dieu! oui! répondit Debray, ce digne prince. Que le diable soit des princes italiens, va!

—Un homme qui avait eu Dante pour généalogiste, et qui remontait à la *Divine Comédie*!

—Noblesse de corde, dit flegmatiquement Château-Renaud.

—Il sera condamné, n'est-ce pas? demanda Debray à Beauchamp.

—Eh! mon cher, répondit le journaliste, c'est à vous, ce me semble, qu'il faut demander cela: vous connaissez mieux que nous autres l'air du bureau; avez-vous vu le président à la dernière soirée de votre ministre?

—Oui.

—Que vous a-t-il dit?

—Une chose qui va vous étonner.

—Ah! parlez donc vite, alors, cher ami, il y a si longtemps qu'on ne me dit plus rien de ce genre-là.

—Eh bien! il m'a dit que Benedetto, qu'on regarde comme un phénix de subtilité, comme un géant d'astuce, n'est qu'un filou très subalterne, très niais, et tout à fait indigne des expériences qu'on fera après sa mort sur ses organes phrénologiques.

—Bah! fit Beauchamp; il jouait cependant très passablement le prince.

—Pour vous, Beauchamp, qui les détestez, ces malheureux princes, et qui êtes enchanté de leur trouver de mauvaises façons; mais pas pour moi, qui flaire d'instinct le gentilhomme, et qui relève une famille aristocratique, quelle qu'elle soit, en vrai limier du blason.

—Ainsi vous n'avez jamais cru à sa principauté?

—A sa principauté! si.... à son principat! non.

—Pas mal, dit Debray; je vous assure cependant que pour tout autre que vous il pouvait passer. Je l'ai vu chez les ministres.

—Ah! oui, dit Château-Renaud; avec cela que vos ministres se connaissent en princes!

—Il y a du bon dans ce que vous venez de dire, Château-Renaud, répondit Beauchamp en éclatant de rire; la phrase est courte, mais agréable. Je vous demande la permission d'en user dans mon compte rendu.

—Prenez, mon cher monsieur Beauchamp, dit Château-Renaud, prenez; je vous donne ma phrase pour ce qu'elle vaut.

—Mais, dit Debray à Beauchamp, si j'ai parlé au président, vous avez dû parler au procureur du roi, vous?

—Impossible; depuis huit jours M. de Villefort se cèle: c'est tout naturel: cette suite étrange de chagrins domestiques couronnée par la mort non moins étrange de sa fille....

—La mort étrange! que dites-vous donc là, Beauchamp?

—Ah! oui, faites donc l'ignorant, sous prétexte que tout cela se passe chez de la noblesse de robe, dit Beauchamp en appliquant son lorgnon à son œil et en le forçant de tenir tout seul.

—Mon cher Monsieur, dit Château-Renaud, permettez-moi de vous dire que pour le lorgnon vous n'êtes pas de la force de Debray. Debray, donnez donc une leçon à M. de Beauchamp.

—Tiens, dit Beauchamp, je ne me trompe pas.

—Quoi donc?

—C'est elle.

—Qui, elle?

—On la disait partie.

—Mlle Eugénie! demanda Château-Renaud, serait-elle déjà revenue?

—Non, mais sa mère.

—Mme Danglars?

—Allons donc, fit Château-Renaud, impossible; dix jours après la fuite de sa fille, trois jours après la banqueroute de son mari!

Debray rougit légèrement et suivit la direction du regard de Beauchamp.

—Allons donc! dit-il, c'est une femme voilée, une dame inconnue, quelque princesse étrangère, la mère du prince Cavalcanti peut-être; mais vous disiez ou plutôt vous alliez dire des choses fort intéressantes, Beauchamp, ce me semble.

—Moi?

—Oui. Vous parliez de la mort étrange de Valentine.

—Ah! oui, c'est vrai; mais pourquoi donc Mme de Villefort n'est-elle pas ici?

—Pauvre chère femme! dit Debray, elle est sans doute occupée à distiller de l'eau de mélisse pour les hôpitaux, et à composer des cosmétiques pour elle et pour ses amies. Vous savez qu'elle dépense à cet amusement deux ou trois mille écus par an, à ce que l'on assure. Au fait, vous avez raison, pourquoi n'est-elle pas ici Mme de Villefort? Je l'aurais vue avec grand plaisir, j'aime beaucoup cette femme.

—Et moi, dit Château-Renaud, je la déteste.

—Pourquoi?

—Je n'en sais rien. Pourquoi aime-t-on? pourquoi déteste-t-on? Je la déteste par antipathie.

—Ou par instinct toujours.

—Peut-être.... Mais revenons à ce que vous disiez, Beauchamp.

—Eh bien! reprit Beauchamp, n'êtes-vous pas curieux de savoir, Messieurs, pourquoi l'on meurt si dru dans la maison Villefort.

—Dru est joli, dit Château-Renaud.

—Mon cher, le mot se trouve dans Saint-Simon.

—Mais la chose se trouve chez M. de Villefort, revenons-y donc.

—Ma foi! dit Debray, j'avoue que je ne perds pas de vue cette maison tendue de deuil depuis trois mois, et avant-hier encore, à propos de la mort de Valentine, Mme*** m'en parlait.

—Qu'est-ce que Mme***? demanda Château-Renaud.

—La femme du ministre, pardieu!

—Ah! pardon, fit Château-Renaud, je ne vais pas chez les ministres, moi, je laisse cela aux princes.

—Vous n'étiez que beau, vous devenez flamboyant, baron; prenez pitié de nous, ou vous allez nous brûler comme un autre Jupiter.

—Je ne dirai plus rien, dit Château-Renaud; mais que diable, ayez pitié de moi, ne me donnez pas la réplique.

—Voyons, tâchons d'arriver au bout de notre dialogue, Beauchamp; je vous disais donc que Mme*** me demandait avant-hier des renseignements là-dessus; instruisez-moi, je l'instruirai.

—Eh bien! Messieurs, si l'on meurt si dru, je maintiens le mot, dans la maison Villefort, c'est qu'il y a un assassin dans la maison.

Les deux jeunes gens tressaillirent, car déjà plus d'une fois la même idée leur était venue.

—Et quel est cet assassin? demandèrent-ils ensemble.

—Le jeune Edouard.

Un éclat de rire des deux auditeurs ne déconcerta aucunement l'orateur, qui continua:

—Oui, Messieurs, le jeune Edouard, enfant phénoménal, qui tue déjà comme père et mère.

—C'est une plaisanterie?

—Pas du tout; j'ai pris hier un domestique qui sort de chez M. de Villefort: écoutez bien ceci.

—Nous écoutons.

—Et que je vais renvoyer demain, parce qu'il mange énormément pour se remettre du jeûne de terreur qu'il s'imposait là-bas. Eh bien! il paraît que ce cher enfant a mis la main sur quelque flacon de drogue dont il use de temps en temps contre ceux qui lui déplaisent. D'abord ce fut bon papa et bonne maman de Saint-Méran qui lui déplurent, et il leur a versé trois gouttes de son élixir: trois gouttes suffisent; puis ce fut le brave Barrois, vieux serviteur de bon papa Noirtier, lequel rudoyait de temps en temps l'aimable espiègle que vous connaissez: l'aimable espiègle lui a versé trois gouttes de son élixir; ainsi fut fait de la pauvre Valentine qui ne le rudoyait pas, elle, mais dont il était jaloux: il lui a versé trois gouttes de son élixir, et pour elle comme pour les autres tout a été fini.

—Mais quel diable de conte nous faites-vous là? dit Château-Renaud.

—Oui, dit Beauchamp, un conte de l'autre monde, n'est-ce pas?

—C'est absurde, dit Debray.

—Ah! reprit Beauchamp, voilà déjà que vous cherchez des moyens dilatoires! Que diable, demandez à mon domestique, ou plutôt à celui qui demain ne sera plus mon domestique: c'était le bruit de la maison.

—Mais cet élixir, où est-il? quel est-il?

—Dame! l'enfant le cache.

—Où l'a-t-il pris?

—Dans le laboratoire de madame sa mère.

—Sa mère a donc des poisons dans son laboratoire?

—Est-ce que je sais, moi? Vous venez me faire là des questions de procureur du Roi. Je répète ce qu'on m'a dit, voilà tout; je vous cite mon auteur; je ne puis faire davantage. Le pauvre diable ne mangeait plus d'épouvante.

—C'est incroyable!

—Mais non, mon cher, ce n'est pas incroyable du tout: vous avez vu l'an passé cet enfant de la rue Richelieu qui s'amusait à tuer ses frères et ses sœurs en leur enfonçant une épingle dans l'oreille tandis qu'ils dormaient. La génération qui nous suit est très précoce, mon cher!

—Mon cher, dit Château-Renaud, je parie que vous ne croyez pas un seul mot de ce que vous nous contez là!.... Mais je ne vois pas le comte de Monte-Christo; comment donc n'est-il pas ici?

—Il est blasé, lui, fit Debray; et puis il ne voudra point paraître devant tant de monde, lui qui a été la dupe de tous les Cavalcanti, lesquels sont venus à lui, à ce qu'il paraît, avec de fausses lettres de créance, de sorte qu'il en est pour une centaine de mille francs hypothéqués sur la principauté.

—A propos, monsieur de Château-Renaud, demanda Beauchamp, comment se porte Morrel?

—Ma foi, dit le gentilhomme, voici trois fois que je vais chez lui, et pas plus de Morrel que sur la main. Cependant sa sœur ne m'a point paru inquiète, et elle m'a dit avec un fort bon visage qu'elle ne l'avait pas vu non plus depuis deux ou trois jours, mais qu'elle était certaine qu'il se portait bien.

—Ah! j'y pense! le comte de Monte-Christo ne peut venir dans la salle! dit Beauchamp.

—Pourquoi cela?

—Parce qu'il est acteur dans le drame.

—Est-ce qu'il a aussi assassiné quelqu'un? demanda Debray.

—Mais non, c'est lui, au contraire, qu'on a voulu assassiner. Vous savez bien que c'est en sortant de chez lui que ce bon M. de Caderousse a été assassiné par son petit ami Benedetto. Vous savez bien que c'est chez lui qu'on a retrouvé ce fameux gilet dans lequel était la lettre qui est venue déranger la signature du contrat. Voyez-vous le fameux gilet? il est là tout sanglant sur le bureau, comme pièce de conviction.

—Ah! fort bien!

—Chut! Messieurs, voici la Cour; à nos places!

En effet, un grand bruit se fit entendre dans le prétoire, le sergent de ville appela ses deux protégés par un *hem!* énergique, et l'huissier, paraissant au seuil de la salle des délibérations, cria de cette voix glapissante que les huissiers avaient déjà du temps de Beaumarchais:

—La Cour, Messieurs!

(La suite à demain.)

La vente des propriétés de la 1re. Municipalité, sera continuée aujourd'hui à midi, à la Bourse St Louis, par le ministère de M. CROZAT encanteur. Les lots de terre qui seront offerts en vente, proviennent de la propriété de Messrs Fleytas et E. Blanc. 13 jan

La vente de la cargaison du brick sarde *Dardano*, a été renvoyée hier jusqu'à cet après midi, à quatre heures et demie. Voir l'avis dans la colonne des ventes à l'encan.

Une vente de cigares et confitures de la Havane, sera faite aujourd'hui, à dix heures et demie, par Beard, Calhoun & Co., au magasin de M. Laborde, 31, rue de la Commune.

L'attention des acheteurs de la ville et de la campagne, est appelée sur cette vente, dont les termes et conditions sont très avantageuses. La vente sera positive; voir l'avis et les catalogues.

Il n'y a pas de doute que le sirop d'œillet du docteur Bartholomew, est le meilleur expectorant que l'on puisse faire usage dans les cas de rhume et de catarrhes. Il adoucit la poitrine, facilite la respiration et aide au crachement. En négligeant de se traiter on peut provoquer une inflammation dans les poumons qui peut se terminer par la consomption. On trouve ce sirop au No. 30, rue Poydras.

COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS.

LUNDI soir, 12 janvier 1846.

Il y a eu aujourd'hui bonne demande en coton; les ventes se montent à 4,000 balles à des prix très soutenus. Le marché en réalité peut être considéré comme un peu plus ferme.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
LOUISIANE ET MISSISSIPPI.

ORDINARY TO GOOD ORDINARY	6 @ 6¾
MIDDLING	6¾ @ 6⅞
MIDDLING FAIR	7 @ 7¼
FAIR	7½ @ 7⅝
GOOD FAIR	8¼ @ 8⅞
GOOD AND FINE	9 @ 0

CHANGE.—Il y a bonne demande, tant sur l'intérieur que sur l'extérieur: nous cotons Sterling 6¾ @ 7¼ pour cent de prime, francs 5f 32½ @ 5 37½c. New York à 60 jours 2¾ @ 2⅝ p. c. d'esc. checks ¾ @ 1 pour ct. d'escompte.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Barque Baltic, Ulmer, New York,	Toby & Rogers
Pane E. Williams, Parker, Providence, R. I.	L. H Gale
Brighton, Snow, Boston,	do
Russia, Preble, Boston,	G W Hynson
Brick Clarissa, Watts, New York,	L H Gale
Standard, Hall, Barbades,	do
Duncan, Gilchrist, Charleston,	J Hurley & co
Goel. Cornelia, Stark, Aransas Bay,	Bridge & Bro
Dover, Massech, Savannah,	Capt
Rosella, Amos, Corpus Christi,	S I. & E I. Levy
	L. Dobbin

ARRIVÉS.

Barque Alabama, Sprague, de New York.
Barque Lebois, Thompson, de Porto Rico.
Brick Martha Banger; Duncan, de New-York.
Brick Hellespont, Crosby, de St. Jean, (Porto Rico)
Brick C H Appleton, Bradford, de Demerara.
Brick Norris Stanley, Donley, des Iles Turques.
Goel. Madison, Keller, des Barbades.
Goel. Eurotus, Kelly, de la Havane.
Goel. Belle, Webber, de Pensacola.
Steamer Music, Streck, de Donaldsonville.
" Inda, Thornburg, de Mill's Point.
" Concordia, Thomasson, de Vicksburg.
" M B Hamer, Waits, Yazoo River.
" Fame, Northup, de la Balize.
" Helen, Martin, de la Balize.
" Princess, Sandford, de St. Joseph.

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMÉRIQUE.

	DE LIVERPOOL.	D'AMÉRIQUE
Hibernia, Ryrie	4 janv	1 fév

DATES.

New-York	janv 3	Liverpool	dec 4
Washington	janv 4	Havre	nov 30
Charleston	janv 6	Mexique	dec 31
Texas	janv 6	Havane	jan 1

AVIS.—Le navire NASHVILLE, venant du Havre, est maintenant en déchargement vis-à-vis les magasins Rouges, 3me municipalité. Les consignataires sont priés de vouloir bien retirer leurs permis de la douane, dans les 5 jours, autrement elles seront envoyées dans les magasins de la douane. PIERRE POUTZ. 13 janv 83, Douane

Le brick TITI partira positivement demain, 14 courant. Les passagers sont priés d'être à bord à 5 heures, vis-à-vis la rue St-Pierre. REYNAUD, CUCULLU & Co, 13 jan 34, Tchoupitoulas.

AU GRAND LUCULLUS.
RUE TOULOUSE, No. 20, NOUVELLE-ORLÉANS.
De la table à l'Amour,
De l'amour au combat.

FÉLIX BOUSQUET,

A L'HONNEUR de donner avis à ses amis, à messieurs les habitans, avec ou sans famille, ainsi qu'à messieurs les Voyageurs, qu'ils trouveront dans l'établissement qu'il ouvrira MERCREDI, QUATORZE FEVRIER 1846, une table somptueuse, parfaitement servie, et les mets les plus recherchés.

Des lits neufs et des chambres spacieuses, bien aérées sont d'un confort exquis.

Une table d'hôte sera servie à neuf heures pour le déjeuner et à trois heures pour le dîner.

M. F. B. recevra les commandes pour la ville et la campagne.

En sa qualité de dégustateur, M. F. B. aura une cave des mieux assorties.

Tout respirera chez lui l'ordre et l'abondance, malgré la modicité de ses prix. 13 jan—1m

A vendre pour cause de Départ.

UN des premiers établissements en son genre, situé à la Nlle-Orléans et d'une branche très productive, ne demandant qu'un capital de huit cent à mille piastres, est à vendre en ce moment pour cause de départ. Le cessionnaire prendra l'engagement d'y rester assez de temps pour mettre au courant du dit établissement, celui qui voudrait en faire l'acquisition. S'adresser pour renseignemens au bureau de l'Abeille. 13 jan—4

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—James Pigrau, ayant aujourd'hui demandé d'être nommé administrateur de la succession de Pierre Bruneau, avis est donné à toutes personnes qui ont des raisons pour l'empêcher d'être nommé, d'avoir à les déduire dans le délai de dix jours, à partir de la présente publication.
13 janvier 1846. FERSIPOR F. SMITH, 13 janv—3fois16j juge

HUILE pour tanneurs—30 barils première qualité, convenable pour peintres, à vendre par RICKER & PEARSON, 62 Camp. 13 janv

TOILE à chemise—30 balles [illegible], à vendre par RICKER & PEARSON, 62 Camp. 13janv

MADERE—70 barils Madère de Sicile, à vendre par P. LONGIS, 122 rue Royale. 13 janv

VIN d'Oporto—30 barils vin d'Oporto, à vendre par P. LONGIS, 122, rue Royale. 13 janv

PLOMB—[illegible] saumons plomb, en débarquement du steamboat Cumberland-Valley, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co., 79, Tchoupitoulas. 13 janv

INDIGO DE GUATEMALA—En magasin et à vendre par L. CANTIE, 43, Gravier. 13 jan

A la demande de plusieurs abonnés, nous reproduisons l'article suivant:

LE GENERAL DE BUYS ET SES ADVERSAIRES.

Depuis quelques jours les gazettes Johnsonistes attaquent le général De Buys avec une violence inouie. Effrayées de sa popularité toujours croissante, elles s'emparent de tout ce qui leur tombe sous la main avec une maladresse qui trahit leur préoccupation.

Après lui avoir fait un crime d'être créole et surtout créole d'origine française, pour lui aliéner la population anglo-saxonne, on l'accuse maintenant, au mépris de la vérité, d'être hostile aux citoyens naturalisés, afin de lui aliéner la population d'origine étrangère.

Les faits répondent si victorieusement cette accusation que nous l'aurions laissée passer comme tant d'autres, c'est à dire sans réponse, sans l'incroyable persistance qu'on met à la produire et à la reproduire sans cesse.

Pour donner un semblant de réalité à cette accusation on est allé exhumer de la poussière des archives une résolution introduite à la Chambre par le général De Buys, il y a environ onze ans, à l'effet de censurer la conduite du gouverneur (et d'un gouverneur whig pour le dire en passant), parce qu'il avait *donné la préférence* aux naturalisés sur les natifs. Voici d'ailleurs cette résolution que nous copions littéralement sur les journaux de la Chambre:

"Résolu par la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane que cette Chambre en commun avec la masse du peuple de cet Etat, voit avec des sentimens d'un profond regret et d'orgueil blessé *la détermination évidente et inflexible du Gouverneur, à nommer aux charges publiques des étrangers naturalisés,* EN PRÉFÉRENCE AUX CITOYENS NÉS DANS LA LOUISIANE OU DANS LES ETATS-UNIS, ce qui est entièrement contraire aux principes et à la politique de notre pays, aux sollicitations les plus urgentes de ses amis qui par leur zèle et leurs efforts patriotiques ont réussi, par une majorité jusqu'alors inconnue dans aucune élection précédente à le placer au grade élevé et distingué qu'il occupe actuellement."

Faisons d'abord remarquer qu'on s'est bien gardé de rappeler les circonstances qui provoquèrent en quelque sorte cette résolution. Ce qu'on n'a pas fait, nous allons le faire.

Pendant les premiers mois de son administration, le gouverneur White avait fait de nombreuses nominations, et, par suite de concours de circonstances fortuites sans doute, presque tous ses choix étaient tombés sur des citoyens naturalisés. Il en résultait, en apparence du moins, un parti pris, de la part du gouverneur, d'exclure les enfans du sol des emplois publics.

Sur ces entrefaites une nouvelle place devint vacante. Parmi les prétendants se présentaient au premier rang deux hommes également capables: l'un était Américain de naissance et avait perdu un bras pendant la campagne de la Nouvelle-Orléans, en défendant son pays contre les forces anglaises; l'autre était naturalisé, anglais d'origine, et passait, à tort ou à raison, pour avoir fait partie de l'armée anglaise d'invasion et pour avoir, par conséquent, porte les armes contre la Louisiane.

Cette fois encore ce fut le citoyen naturalisé qui l'emporta sur son concurrent, contrairement à l'attente générale. Le temps a, depuis, pleinement justifié ce choix: le nouveau fonctionnaire ayant su remplir ses devoirs de manière à se concilier l'estime et la sympathie de tous; ajoutons encore qu'il est depuis longtemps l'un des meilleurs amis du général De Buys. Mais, à cette époque, on ne voyait qu'un Anglais naturalisé qui avait obtenu un emploi au détriment d'un Américain mutilé en défendant son pays, et l'opinion publique s'en émut vivement. Des meetings furent tenus, des discours prononcés et des résolutions passées. La législature elle-même refléta, quoique avec plus de calme, cette agitation populaire, et le général De Buys, qui a toujours eu le courage de son opinion, se rendit l'écho de l'opinion de ses constituans en présentant la résolution dont il s'agit.

Devant la Chambre, M. Martin G. Penn soutint longuement cette résolution qui fut rejetée par 18 voix contre 12. Mais il n'est pas sans intérêt de voir quels sont les votans.

Votèrent pour le rejet, MM. Armant, *Augustin*, Brashear, *Couvillon*, Delachaise, Davenport, Dixon, Ducros, Fisher, Guillet, Labatut, Amadée Landry et non point Trasimond Landry comme on le prétend, McCammon, Milligan, *Montégut*, Nérant, *Patin* et Sheldon—18.

Votèrent contre, MM. *Bickam, Breed, Daniel*, De Buys, *Hoda, Lawson, Ory, Penn, Richardson*, Sibley, A. B. Thibodeaux et *Wilson*—12.

Nous avons écrit en italiques les noms des locofocos. Par ce moyen on peut voir d'un coup d'œil que, sauf MM. Augustin, Couvillon, Montégut et Patin, ce sont les amis politiques de M. DeBuys qui ont voté pour le rejet de cette résolution;—et que, sauf MM. DeBuys, Sibley et Thibodeaux, ce sont les amis politiques de M. Isaac Johnson qui ont voté contre le rejet.

Mais quelle est, après tout, la portée de cette résolution? Implique-t-elle une idée de proscription ou même d'illibéralité de sentimens envers les citoyens naturalisés? Non certes. Elle proteste seulement contre l'exclusion systématique des enfans du sol.

Nous le demandons à tout homme de bonne foi, à tout homme raisonnable, qu'il soit citoyen né ou citoyen naturalisé, est-ce qu'il serait juste de donner invariablement la préférence aux naturalisés? Et si, par extraordinaire, cette préférence leur était donnée, ne serait-elle pas, en effet, humiliante pour les enfans du pays?

Or, la résolution ne dit pas autre chose; elle ne fait que protester contre cette *préférence* injuste que l'on croyait, par erreur sans doute attendu les circonstances, mais que l'on croyait fermement alors, avoir été adoptée en principe par le gouverneur.

Les naturalisés, eux-mêmes, ne demandent pas de préférence. Ils se bornent à demander justice. Ce qu'ils désirent, et ce qu'ils ont le droit de vouloir, c'est qu'on ne fasse de distinction, ni pour eux, ni contre eux.

D'ailleurs, ce qui prouve mieux que toutes les résolutions du monde quels sont les sentimens du général De Buys envers les naturalisés, c'est qu'il en a constamment employé, soit à la poste, soit à la trésorerie de l'Etat. Bien plus, un naturalisé, irlandais d'origine, employé à la poste lorsque notre candidat était à la tête de cette administration, ayant été destitué par le général Dawson, il le recueillit, le sachant père de famille et pauvre, et l'employa, non pas aux frais de l'Etat, mais à ses propres frais.

Voilà pourtant l'homme qu'on ne rougit pas de représenter comme hostile aux naturalisés!

Nous avons la confiance que les citoyens d'origine étrangère, ne se laisseront pas égarer par ces mensonges intéressés: nous avons trop haute opinion de leur intelligence, pour les croire susceptibles de se laisser séduire par de si grossières amorces.

Enfin nous les renvoyons à leurs méditations le paragraphe suivant, qui termine l'adresse au peuple, de M.M. De Buys et SPARROW:

"Le soussigné, candidat pour le poste le plus élevé et le plus honorable que puissent décerner ses concitoyens, croit se devoir à lui-même de déclarer que s'il est élu, il entrera en fonctions, libre de tout engagement formel ou implicite, relativement à la nomination aux offices de judicature et de toute autre espèce; et qu'en choisissant les citoyens pour le service de l'Etat, il croira que c'est pour lui un devoir impérieux de ne se décider qu'en vue de l'intégrité, de l'habileté et du dévouement aux intérêts de l'Etat, sans aucun égard pour les opinions politiques que pourront professer les citoyens. Dans tous ses actes, il n'aura d'autre ambition que de prouver à tous qu'il n'est pas le représentant du parti auquel il est fier d'appartenir, mais le Gouverneur de la Louisiane, et que sa sollicitude se porte sur le bien-être et la prospérité de tous les citoyens sans distinction."

Cette déclaration nous paraît sans réplique.

Jusqu'ici nous nous sommes tenus sur la défensive; mais dans un prochain article nous examinerons, à notre tour, quelle est la position de MM. JOHNSON ET LANDRY relativement aux naturalisés. Et peut-être réussirons nous à prouver que nos adversaires auraient dû prudemment garder le silence.

DETENUE à la Geôle de Police de la Municipalité No. 3, depuis le 8 du courant, une mulâtresse nommée NANCY, se disant appartenir à M. William Fisk, demeurant à la 3me. Municipalité. Elle est âgée d'environ 28 à 30 ans, taille de 4 pieds 10 1/2 pouces, ayant un carcan à 3 branches au cou, et une chaîne à la jambe gauche, ne parlant que l'Anglais.

Le propriétaire est requis de réclamer la dite esclave, au bureau du Recorder, en se conformant à la loi.
Nouvelle-Orléans, le 13 janvier, 1846.
13 jan—10 M. HERNANDEZ Jr. 2d. Lieut. et Geôlier.

DETENU à la geôle de police de la Municipalité No. 3, depuis le 10 du courant, un petit mulâtre nommé CHARLES DESCOMBE, se disant appartenir à M. Dominique Bouligny, demeurant à la 1ère. Municipalité. Il est âgé d'environ 12 à 13 ans, taille de 4 pieds 3 3/4 pouces, parlant le français et l'anglais.

Le propriétaire est requis de réclamer la dite esclave, au bureau du Recorder, en se conformant à la loi.
Nouvelle Orléans, le 12 janvier 1846.
13 jan—10 M. HERNANDEZ, Jr. 2nd lieutenant et geôlier.

L'Echo des Feuilletons.—No Dix

UNE nouvelle livraison: le Morne au Diable, par E. Sue—gravure représentant une scène de ce feuilleton. Gravure de modes pour dames.

La semaine prochaine nous ferons paraître à nos abonnés le No 11 du JOURNAL DES JOURNAUX.
M. DE LA PLACE, Directeur.
10 jan Bureau de l'Abeille, 81, Chartres.

GRAND MARAIS.

LIBRAIRIE DE LELIEVRE, encoignure Royale et Ste. Anne.

Le Juif Errant illustré, relié,	$4 50
Les Mystères de Paris,	5 50
Histoire de la révolution, par Thiers, relié, à $7.	
Histoire du Consulat et de l'Empire à 20 c. la livraison.	
Les vrais Mystères de Paris, par Vidocq;	
Histoire des civilisations, par Guizot;	
[illegible]	

Botanique [illegible] avec planches.
[illegible]
R[illegible] WOOD & [illegible], 66 Magasins

Institution Classique et Commerciale
DE G. BOYER
Rue Conti, entre les rues Dauphine et Bourgogne

G. BOYER a l'honneur de prévenir les parens de ses élèves que ses classes ont repris depuis hier, lundi, douze du courant. 13 jan

L. H. RICHARD, 33, rue de la Douane au fer, encoignure Chartres, a reçu par le Nashville, du Havre, les articles suivans, qu'il offre à vendre en gros, à des termes raisonnables:

5 Caisses Barreges et Balzorines soies et laine, grandes Nouveautés
14 " Coutils fils, dessins nouveaux
2 " Mérinos draps d'été noirs, Paturle Lupin & Co.
5 " Ginghams à carreaux et rayures
2 " Mouchoirs Batiste coton à rivière, Corriette
1 " Châles & Echarpes Barreges à la Mode
1 " Dentelles fil blanches et noires, et imitation Malines.
1 " Jaconnat français, disposition nouvelle
1 " Chapeaux paille d'Italie, pour dames
1 " Crêpes, Voilettes, noires et blanches.
12 jan L. H. RICHARD.

IL a été volé hier matin, dans l'atelier d'imprimerie de ce journal, une montre française en or et à répétition, portant le No. 11,637. Messieurs les horlogers et bijoutiers sont priés de la retenir, si on la leur présentait pour être vendue. Une récompense sera donnée si on l'exige à toute personne qui, après l'avoir retenue, voudrait bien la rapporter au bureau de cette feuille. 13 jan—6

MAQUEREAUX—600 barils, 300 colis no 1, 2 et 3, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 13janv 40, Gravier.

RIZ—100 barils de Charleston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 13 janv 40, Gravier

SACS en pitre—15,000 de 2 1/2 boisseaux, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 13 janv 40 Gravier

GINGEMBRE AFRICAIN—300 sacs, à vendre par 13janv NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier

SUCRE RAFINÉ DE BOSTON—400 colis en pains, en morceaux et en poudre, à vendre par 13janv NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

CHANDELLES—200 caisses blanc de baleine. New Bedford, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier

CLOUS—1000 barils de Boston, à vendre par 13 jan NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

CAFÉ—150 sacs Rio, 150 de Java, vieux gouvernement, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 13 jan 40, Gravier.

THE—1500 colis, poudre à canon, impérial, pouchong, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 13 jan 40, Gravier.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté son bureau rue St. Louis, No. 8, près de la Levée, ayant un vaste emplacement, il se chargera de recevoir en magasinage, toutes sortes de marchandises à des conditions très libérales. P. F. COMER.
Nouvelle Orléans, 2 janvier 1846.

Références
MM. J. B. BLACHE,
GEORGE PARDOW Jr & Co.
7 jan—1m CHAS. TOWNSEND & Co.

MOULINS A SUCRE.

UN Moulin à sucre, cylindres 16 pouces diamètre et 3 1/2 pieds de long.
Un Moulin à sucre, cylindres 24 pouces diamètre et 3 1/2 pieds de long.
Un Moulin à sucre, cylindres 24 pouces diamètre et 4 pieds de long.
Un Moulin à sucre, cylindres 26 pouces diamètre et 4 pieds de long.
Les moulins à sucre ci dessus proviennent de la célèbre manufacture "Allaire," et sont à vendre à des conditions raisonnables, par ROBERT DYSON, 7 janv—2e 82 Commune

MARCHANDISES SECHES.

LE soussigné a reçu par de récents arrivages de Liverpool, un grand assortiment des marchandises suivantes, qu'il offre à vendre, par colis, à des termes raisonnables, savoir: Marchandises en fil.—Toiles à chemises irlandaises, 7/8 et 4/4, qualités assorties; draps 4/4, 6/4, 10/4, 12/4; [illegible] Grandeurs et qualités assorties; [illegible] [illegible] Linon, mouchoirs unies, [illegible] [illegible] SMITH BRYAN & Co. 7 jan—15 20, Douane.

LE soussigné offre à vendre en magasin, un assortiment des articles suivans, directement importés de Bordeaux et de Marseilles:

50 barriques vin ordinaire de Bordeaux
40 do do à l'usage des [illegible]
30 tierçons vin blanc Haut Sauterne
15 caisses kirsch, 100 do absinthe
20 caisses vin de Madère; 25 paniers [illegible]
35 barriques vin de Marseille
15 barils genièvre de New York; 15 do [illegible]
10 do Rum commun; 3 pipes genièvre [illegible]
10 do Monongahela whiskey
30 barils vieux Madère; 30 barils [illegible]
50 caisses vin de Bordeaux, St. Julien, M[illegible]
40 do Château Margaux; 40 do [illegible]
100 caisses savon de Castille, 130 [illegible]
25 do maraschino, 40 do anisette
40 caisses Curaçao, 125 caisses [illegible]
40 caisses cerises à l'eau-de-vie
50 paniers huile d'olive en grande [illegible]
30 milliers bouchons assortis,
4 demi-pipes cognac, [illegible]
30 balles amandes à la dame.
A vendre par
12 janv P. LONGIS, 122 rue Royale

EN débarquement de la barque [illegible]—15 caisses sucre en gros et petits pains, [illegible] 10 barils sucre en morceaux et en poudre [illegible] de la barque Maria, 10 barils maquereaux No. 3 [illegible] quart do do, 10 do harengs [illegible] de la barque Epervier, 80 barils [illegible]. En débarquement du navire [illegible] 400 [illegible] française, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 10 jan 49 Commune

SAVON DE BOSTON—[illegible] en débarquement du navire [illegible], à vendre par HARROD, DARLING & Co. 10 jan 49 Commune

SAUMON—10 tierçons [illegible] en débarquement du navire Republic, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 10 jan 49 Commune

A VENDRE par le soussigné en débarquement du navire Hamburg, 70 barriques vin de Madère, 40 do vin de Porto, à vendre par P. LONGIS, 122 rue Royale

SAVON DE MARSEILLE—50 caisses, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 7 jan 90 St. Louis

CAPRES—100 caisses, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90 rue St. Louis. 7 jan

CERISES AU JUS—25 caisses, à vendre par AUGUSTE MOLIER 90 rue St. Louis. 7 jan

BOUCHONS—Bouchons fins et [illegible] par balles de 3,000, de 1,000 et par sacs de [illegible] 500, à vendre par AUG. MOLIER, 90 rue Saint Louis. 7 jan

VIN ROUGE en caisses—300 caisses de la marque St. Julien, (Médoc) la Mission, &c., à vendre par AUG. MOLIER, 90, rue St Louis. 7 jan

CURAÇAO et Maraschino—100 caisses, à vendre par AUG. MOLIER, 90 St. Louis. 7 jan

LIQUEURS assorties—300 caisses liqueurs fines et surfines, à vendre par AUG. MOLIER, 90 St. Louis. 7 jan

VERMICELLI ET MACARONI—80 caisses, à vendre par AUG. MOLIER, 90 St. Louis. 7 jan

BOUTEILLES VIDES—[illegible] bouteilles vides, à vendre par AUG. MOLIER, 90, St. Louis. 7 jan

HUILE D'OLIVE—100 paniers de la marque Plagnol et Possel, en bouteilles et demi bouteilles à vendre par AUGT MOLIER, 90 St. Louis. 7 jan

VIN de Champagne—100 paniers des marques de l'Etoile et de l'Ange, à vendre par AUG. MOLIER, 90 St Louis. 7 jan

GUIGNOLET D'ANGERS—150 paniers guignolet en paniers et demi paniers, à vendre par AUG. MOLIER, 90 rue St. Louis. 7 jan

EAU-DE-VIE de pêches &c.—En débarquement du brick Victoria de Baltimore, 15 barils eau de vie de pêches, 25 do genièvre Rock Spring, à vendre par SMITH, BRYAN & Co. 7janv 20, Douane

AVIS.—Le soussigné informe respectueusement les personnes qui depuis quinze ans l'honorent de leur confiance, les habitans du Faubourg Tremé en particulier et le public en général, qu'il a transporté son magasin de la rue de Chartres à la rue du Chemin du Bayou, entre Remparts et St Claude près l'église St. Augustin; que recevant directement de France une partie de ses marchandises et ne tirant l'autre que des encans, il pourra vendre aux personnes qui voudront l'honorer de leur bienveillant patronage, à aussi bas prix que dans les MAGASINS LES PLUS FAMEUX POUR LE BON MARCHÉ.
Nouvelle Orléans, le 5 janvier 1846.
5 jan—1m BORDE AINÉ

SAVON—225 caisses de 45 liv. et 25 ditto marque de Winchester No. 1, 20 caisses de 60 livres, et 30 ditto marque Winchester, reçus par la barque Montpelier, et à vendre par J. F. BERCIER & Co. 5 jan 54 Vieille Levée.

MORUE et Harengs—30 caisses harengs sans écailles, No. 1, 50 ditto de 25 petites morues, blanches et sèches, reçus par la barque Montpelier, et à vendre par J. F. BERCIER & Co, 54 Vieille Levée. 5 jan

HUILE—500 paniers huile d'olive de Marseille, en bouteilles de 30 onces, avec capsules et étiquettes, marque Silvio Martin, à vendre sur la Levée, par J. F. BERCIER & Co. 54 Vieille Levée. 5 jan

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS—Maintenant en débarquement du navire Aurelian, et en magasin, un assortiment complet de Bottes, Souliers et Brodequins pour hommes, femmes et enfans, pour la saison. Son assortiment sera constamment renouvelé par différens arrivages.

Le plus grand soin sera porté aux ordres de la campagne pour Brodequins de Russett et Chapeaux de laine. FROST & Co, 1 jan 19 Magasins.

THE—250 boîtes différentes qualités, à vendre par G. & R. BUCHANAN & Co, 8 jan 64 Tchoupitoulas

FERBLANC—150 caisses 1/2X, à vendre par G. & R. BUCHANAN & Co, 8 jan 64, Tchoupitoulas

TOILE, Corde et Fil d'Emballage de différentes qualités, à vendre par G. & R. BUCHANAN & Co, 8 jan 64, Tchoupitoulas

CIGARES—60,000 cigares communs, à vendre par G. & R. BUCHANAN & Co, 8 jan 64, Tchoupitoulas

AVIS—L'assemblée annuelle des souscripteurs à la société des orphelines, aura lieu à l'Asyle Poydras, vendredi, 16 courant, entre midi et 2 heures, afin d'élire les directeurs pour l'année courante. 9—10

A LOUER—Une belle MAISON DE CAMPAGNE et ses dépendances, avec trois arpens de terre face au fleuve, et bien connue comme l'ancienne résidence de feu Pierre Canolar, située à trois milles au-dessus de cette ville, sur la droite du fleuve. Pour plus amples renseignemens et les conditions, qui seront libérales, s'adresser à B. & A. SOULÉ, 66, rue Conti. 18 dec—1m

$20 DE RECOMPENSE.

PARTI marron le 1er janvier courant, de l'habitation de M. Toussaint, à la Fausse-Rivière, (Pte. Coupée), le griffe JOSEPH, âgé d'environ 28 ans, taille d'environ cinq pieds, huit pouces, corps droit et cheveux crépus, ayant quelques dents [illegible] Ce griffe est connu de la ville, parle l'anglais et le français. Il a appartenu au [illegible] de M. [illegible] Il a appartenu à M. Lopica, et on aime ceci [illegible].

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque fera arrêter ledit esclave. [illegible] J. J. [illegible] No. 6, rue Conti.

CANDIDATS.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. CHARLES CLAIBORNE est candidat pour la place de Shérif de la paroisse d'Orléans.

A la sollicitation de nombre de ses amis M. JAMES P. FRERET a consenti à se mettre comme candidat à la place de SHERIFF de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui doit avoir lieu en janvier prochain. Il sera soutenu par PLUSIEURS VOTANS

MM. les Editeurs de l'*Abeille*,
Veuillez annoncer dans votre journal que le col. H. D. PEIRE, est candidat pour la place de Shérif de la paroisse d'Orléans. VOX POPULI.

Nous sommes priés, par un grand nombre de votans, d'annoncer que M. JOHN L. LEWIS est candidat à la place de SHERIF de la paroisse d'Orléans, et qu'ils le soutiendront par les moyens les plus honorables.

MM. les Editeurs de l'Abeille.
Veuillez annoncer M. DONATIEN AUGUSTIN, Shérif actuel de la Paroisse d'Orléans, comme candidat à la place de SHERIF, à la prochaine élection. PLUSIEURS CITOYENS.

MM. les Editeurs,—Veuillez annoncer M. JAMES W. BREEDLOVE, comme candidat à la place de SHERIF de la paroisse d'Orléans. La communauté commerciale n'a pas oublié le zèle et l'impartialité qu'a montré M. Breedlove lorsqu'il était collecteur de la Douane, à une époque surtout d'embarras pécuniaires, sans exemple dans le pays. Il remplira convenablement la place de shérif et sera soutenu par NOMBRE DE NEGOCIANTS.

Nous sommes autorisés à annoncer M. MANUEL CRUZAT, comme candidat à la place de coroner de la paroisse d'Orléans.

Nous sommes autorisés à annoncer M. A. LAFFERRANDERIE, comme candidat pour la place de Coroner de la paroisse d'Orléans.

MM. les éditeurs.—Veuillez annoncer M. SOLOMON AUDLER, comme candidat à la place de Coroner, pour la prochaine élection. Il sera soutenu par ses nombreux amis dans les trois Municipalités. PLUSIEURS VOTANS.

Nous annonçons la candidature du docteur C. LANDREAUX, à la place de Coroner. SES NOMBREUX AMIS.

M. l'Editeur,
Veuillez annoncer M. C. RAMOS comme candidat à la place de Coroner de la paroisse d'Orléans. UN GRAND NOMBRE D'ELECTEURS.

MM. les Editeurs de l'*Abeille*.
Veuillez annoncer le Dr. C. F. SNOWDEN comme candidat pour la place de Coroner de la paroisse et ville de la Nlle Orléans, à l'élection de janvier 1846.

Messieurs les Editeurs de l'*Abeille* voudront bien annoncer dans leur journal, W. T. NOTT comme candidat pour la place de Greffier d'une des Cours de District.

MM. les Editeurs.—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. ROSEMOND DE ARMAS est candidat à la place de GREFFIER d'une des Cours de District, et qu'il aura le vote de TOUS SES AMIS.

MM. les Editeurs.—Veuillez annoncer dans votre journal, qu'ALFRED ROUSSEAU est candidat pour la place de GREFFIER d'une des Cours de District, et qu'il sera soutenu par NOMBRE D'AMIS.

Messrs les Editeurs,
Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. HENRY PEYCHAUD sera candidat à la place de Greffier d'une des Cours de District. PAR SES NOMBREUX AMIS.

MM les Editeurs:—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. A. DREUX est candidat à la place de GREFFIER d'une des Cours de District, et sera soutenu par SES NOMBREUX AMIS.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. ARMAND GUYOL est candidat à la place de GREFFIER d'une des Cours de District, et qu'il sera soutenu par SES NOMBREUX AMIS.

MM. les Editeurs—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. J. B. FORREST [illegible] MAXENT, actuellement député greffier de la Cour de Paroisse, est candidat comme GREFFIER d'une des Cours sous la nouvelle Constitution, il sera soutenu par SES NOMBREUX AMIS.

MM. les Editeurs,—Veuillez annoncer que M. AUGUSTE DOUCE, est candidat comme Greffier de l'une des Cours de District, à la prochaine élection.

COMPAGNIE DE L'HOTEL ST. CHARLES.
Nouvelle Orleans, 10 janvier 1846.

L'ELECTION annuelle des directeurs de cette compagnie aura lieu à l'Hotel St. Charles, le lundi 26 courant, de midi à 2 heures de l'après midi.
Par ordre des directeurs,
12 janv—7 JACOB BASHER, secrétaire.

BANQUE DE LA LOUISIANE,
Nouvelle Orleans, 10 janvier 1846.

AVIS est par le présent donné qu'une élection de directeurs, de la part des actionnaires pour l'année courante, aura lieu à la maison de banque le lundi vingt-six janvier courant, de [illegible] du matin jusqu'à deux heures de l'après m.
12 janv R. M. DAVIS, caissier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'OCEAN—Nlle. Orleans, 10 janvier 1846.

UNE assemblée des actionnaires de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Océan, aura lieu au bureau No. 45, rue du Camp, lundi, 2 février prochain, pour l'élection de neuf directeurs pour continuer la liquidation des affaires de la dite compagnie.
10 jan—[illegible] CHS. BRIGGS, secrétaire.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orleans, le 5 janvier 1846.

L'ELECTION annuelle des Directeurs par les actionnaires, aura lieu à la maison de Banque, lundi 2 février prochain, entre les heures de 10 du matin et 1 de l'après midi.
6 jan FRED. FREY, caissier.

BANQUE DE CITÉ.
Nouvelle Orleans, 22 décembre 1845.

CETTE Banque sera fermée le jeudi, 25 du courant, les jeudis 1er, 8, et 15 janvier prochain. Les billets seront dûs ces jours-là seront payables la veille.
24 dec R. J. PALFREY, caissier.

Nouvelle-Orléans, le 1er janvier 1846.

NOUS avons aujourd'hui formé une société en cette ville, sous la raison de MITCHEL & DARELSTEEN, pour les affaires de marchands à commission.
JOSEPH MITCHEL,
1 jan—6 O. L. DARELSTEEN.

GRAND assortiment de marchandises sèches, provenant des Encans, à vendre à bas prix.—M. SIMSON, No. 22, rue Chartres, encoignure de la Douane, vient de recevoir de New-York, un superbe assortiment de: chandails, achetés aux encans au comptant, Casimir, Satinette, Jeans du Kentucky, Linsey, Kersey, Flanelle rouge, blanche et jaune, Mérinos anglais, français et allemands, Bombazine, Alpaca noir et couleurs, Mousselines de laine pour robes et demi deuil, Cachemire d'Ecosse, un grand assortiment d'Indiennes, Gingas américain, français, anglais, Toile de toute qualité, Coton blanc et une jour draps et chemises, [illegible] Nappes ouvrées et damassées, [illegible] qualités, Cravates et écharpes, Mouchoirs [illegible] pour hommes et femmes, un grand assortiment [illegible] Rubans, Babège et Bazoines, Jaconas et [illegible] Linon, Mousseline brodée et à dessin.

Les marchandises ci-dessus ont toutes été achetées aux plus bas prix, et seront vendues à un petit bénéfice pour du comptant.

Articles pour Bals Parés et Masqués.

LES soussignés vont reçu par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, les marchandises suivantes, très convenables pour costumes de bals et soirées: [illegible] et soie ponceau, cerise, cramoisi, vert, violet, [illegible] coton ponceau, cerise, cramoisi vert, violet, [illegible] fures et turbans dernière nouveauté, robes organdi et des et unies, barrège tout soie (nouveauté) [illegible] et rayés, mousseline gaze unie et à dessins [illegible] bleue, blanche et noire, satin très lourd [illegible] artificielles, rubans de tous les genres et de toutes les couleurs, mouchoirs brodés et garnis, [illegible] coiffures, gants blancs première qualité, [illegible] soie blanc, organdi bleu, rose et blanc, [illegible] choix en dentelles, dentelles fil de toutes les largeurs, caline rose, bleu et noire, masques, cachemire d'Ecosse, mousseline de laine. DAVID & CHAPUS, 12 jan Encoignure Chartres et [illegible]

108, Rue Royale.

EN débarquement du navire Nashville, venant du Havre:

Schalls, cachemire, mousseline laine, [illegible] fichus en soie, cachemire, &c., en laine,
Mousseline de laine, noire, grande et petite largeur en coton gras, noir et cachout pour femmes [illegible] pins en coton et camisole,
Gants et mitaines en soie, filet Egyptien, &c.
Epingles pour coiffure de toutes qualités
Rubans de fil de tous numéros
Peignes en écaille, buffle, imitation [illegible]
Corsets pour femmes, ordinaires, [illegible]
Ombrelles; nouveautés, parapluies de [illegible] pouces
Cravates et écharpes en satin noir, fantaisie, tailles et [illegible]
Casimirs draps français, pour pantalons et habits,
Satin, cachemire et piqués, blanc et jaune pour gilets
Bretelles dans les modèles les plus [illegible] et de qualités.

Un nouvel assortiment de parfumerie composé de [illegible] savons, alcools et savons camphrés, [illegible] extraits d'odeur, savons à aiguiser, [illegible] dinaires.

Aussi, par le même navire, [illegible] pour [illegible], cameaux, Basins, etc., de la marque Badin.

Toujours en mains un assortiment complet de marchandises sèches, et liqueurs d'importation française, [illegible] au plus juste prix. F. & J. [illegible]

MONSIEUR DALEAS, Dentiste Oculiste, a l'honneur de prévenir le public qu'il a découvert un remède pour faire pousser les cheveux; les nombreuses expériences qu'il a déjà faites, tant pour ce qui concerne la vue que pour celui des yeux, lui permettent de le garantir. Il ne demande rien jusqu'à parfaite réussite.
M. DALEAS, Dentiste Oculiste,
5 jan—1 an 133 Poydras.

EN débarquement du navire Ontario de Marseille, à la face de la Presse d'Orleans:

200 paniers d'Huile d'olive;
30 paniers Bouchons vides;
30 caisses Salade assorties;
30 do Câpres 20 ditto cornichons;
25 do Eau de Cologne;
20 do Curaçao grand modèle;
15 do Kirsch; 15 ditto absynthe;
20 do Eau verte;
30 do Liqueur superfine, en 1/2 et bouteilles,
à vendre par LORSIN & PILVERTEE,
8 jan 36 Chartres

CHAPEAUX—Actuellement en débarquement du navire Orléans, et en magasin, 250 caisses, comprenant un assortiment général de chapeaux en Neutria, castor, russe, satinés et de feutre.

Aussi, une variété de chapeaux pour hommes et jeunes gens, à vendre à des termes favorables par FROST & Co., 19, Magasins.

DUFFAU & Co. ont l'honneur d'informer le public, qu'ils viennent d'ouvrir un Bazar, Faubourg Marigny, ancienne rue Bourbon, No. 1[illegible], près la rue St. Louis. Comme leur prédécesseur, ils recevront en pension des chevaux et des voitures, et loueront aussi chevaux et voitures, aux prix les plus modiques.

Il leur continue aussi [illegible] VETERINAIRE et maréchal-ferrant, rue Bourbon, No. 145. Il se charge aussi de vendre et acheter des chevaux. 1 jan—1m